

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réf. : N°008/2021
Page 1/2

Objet :
Projet travaux et
PDG Dosses

Membres : 18
Présents : 14
Pouvoirs : 1
Votants : 15
Pour : 15

L'an deux mille vingt et un et le 7 mai à 13h30,

Les membres du Comité Syndical du Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate, dûment convoqués le 28 avril 2021, se sont réunis au lieu du siège du syndicat sous la présidence d'Alain Got.

Titulaires présents : Pierre ABELANET, Renée BANET, Marie-Laure BOYER-CORCUFF, Marie BRETON, Estelle DEDEBANT, Bernard DEVIC, Alain GOT, Patrick GONCALVES, Mariette GERBER, Marie-Laure GUIRADO, Arnaud JOFFRE, Laurence REKAS

Suppléants présents : Bernard LOUBIE, Delphine MEUNIER, Régis BEDOS (non votant)

Pouvoirs : Madeleine GARCIA-VIDAL à Renée BANET

Monsieur le Président précise que le syndicat RIVAGE a l'opportunité, à travers un appel à projet lancé par l'Etat (DREAL et DDTM66) dans le cadre du Plan France Relance, de réaliser un plan de gestion global ainsi que des travaux de restauration des milieux naturels sur le site des Dosses au Barcarès.

Cette zone humide est identifiée dans le cadre de la Stratégie de Gestion des zones humides portée par RIVAGE.

Les propriétés de la zone se divisent globalement entre des terrains appartenant à l'Etat, au CD66 et aux communes (Le Barcarès, Leucate, Saint-Laurent-de-la-Salanque).

C'est un site où des opérations de restauration écologique sont réalisées et d'autres sont possibles. Les principales opérations sont connues : décroutage des vestiges de la mission Racine, d'une ancienne piste d'aéromodélisme, d'une piste de kart et de quelques dalles en béton à démonter, décompactage de certains cheminements et gestion de la fréquentation.

Le principe avancé dans le cadre du Plan de relance est à la fois la renaturation des sites mais également l'ouverture au public des zones renaturées. Un travail très étroit sera donc réalisé avec les partenaires du projet pour assurer cette ouverture au public dans les différentes zones à l'intérieur du grand dite des Dosses dans le respect des espaces naturels.

Dans le cadre de ce projet et en amont de la rédaction du plan de gestion pluriannuel plusieurs opérations sont par conséquent à prévoir à courte échéance (2021-2022) avec des maîtrise d'ouvrage et des plans de financement différents. Des premières estimations financières pour ces différentes opérations ont été réalisées. RIVAGE sera concerné par deux maîtrises d'ouvrage (travaux de renaturation et établissement du plan de gestion)

Reçu en Préfecture
Rendu exécutoire
Le :

Affiché
Le :

Réalisation des travaux de renaturation :

Coût global estimé : 34 705 €

Maitre d'ouvrage : RIVAGE

Plan de financement : Etat 80%, RIVAGE 20 %

Etudes préalables à la rédaction du plan de gestion:

Coût global estimé : 40 000 €

Maitre d'ouvrage : RIVAGE

Plan de financement : Etat 80%, RIVAGE 20 %

Gestion de la fréquentation (zone naturelle) :

Coût global estimé : 30 000 à 50 000 €

Maitre d'ouvrage : Perpignan Méditerranée Métropole

Gestion de la fréquentation (zone d'activité sportive) :

Coût global estimé : 10 000 €

Maitre d'ouvrage pressenti : commune du Barcarès

La réalisation de ce projet nécessitera potentiellement de mener certaines opérations en sous-traitance notamment :

- Réalisation de travaux de renaturation
- Réalisation des études faune/flore et hydrologique préalable aux travaux et/ou plan de gestion.

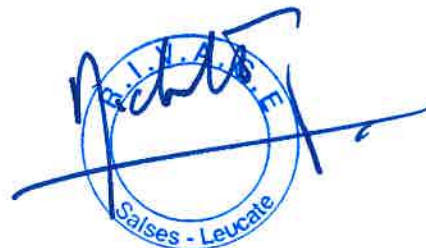
Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adopter le projet de renaturation du site des Dosses,
- De désigner RIVAGE comme Maitre d'ouvrage sur les deux opérations « Réalisation des travaux de renaturation » et « Rédaction du plan de gestion de gestion avec études préalables » sous condition de l'obtention d'un plan de financement qui prévoit une participation maximale de RIVAGE à hauteur de 20 % de dépenses.
- De programmer, en cas d'obtention des subventions, les opérations prévues dans ce projet et notamment celles réalisées en sous-traitance et citées ci-dessus,
- D'inscrire les dépenses liées à ce projet au budget 2021 et suivants (le cas échéant)
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'obtention des aides financières (Europe, État, Région Occitanie, Départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, EPCIFP, Agence de l'Eau,) et à signer toutes pièces y afférent.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives aux marchés.

POUR EXTRAIT CONFORME,
A LEUCATE,
LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS.



MICHEL PY
Président de RIVAGE